Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_13-DE

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 18

Délégués titulaires présents :
Boris AVOUAC, Benoit CHAMBOURDON, Stéphane VALLI, Jean Louis TEMIL, Christophe PERY, Aline WATT CHEVALLIER, Richard THOMASSIER, Pascal POCHAT BARON, Mélanie LECOURT, Lucas PUGIN (en visio), Laurent FAVRE.

Délégués suppléants présents : Hélène PLOUVIER.

Délégués ayant donné pouvoir :
Youri DERVIN (à Boris AVOUAC), André GERVAIS (à Pascal POCHAT BARON) Mickael MAISTRE (à Hélène PLOUVIER), Yves MASSAROTTI (à Stéphane VALLI), Nicolas ORSIER (à Benoît CHAMBOURDON) Yannick ROGUET (à Laurent FAVRE).

Délégués excusés :
Marc CHAPELLE, Youri DERVIN, Etienne EDDI, André GERVAIS, Mickael MAISTRE, Yves MASSAROTTI, Nicolas ORCIER, Stéphane ORTU, Yannick ROGUET.

Madame Hélène PLOUVIER est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : LIGNES REGULIERES – BILLETTIQUE – MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DYNAMIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu La délibération tarification des services réguliers n° 2026-07-08-01

Considérant l'intérêt de faciliter l'achat de titres de transports et récompenser la fidélité des usagers

Considérant le principe de la tarification dynamique : **au-delà** d'un nombre de tickets achetés sur les bornes "d'open paiement" dans les bus des lignes régulières (paiement par carte bancaire), les titres ne sont plus facturés à l'usager

N°2026-10-12-13

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200031268-20261012-D_2026_10_12_13-DE

Considérant l'analyse de la société gérant ces bornes « open paiement » qui, d'après notre grille tarifaire, propose d'appliquer la tarification dynamique sur le titre « abonnement mensuel tout public »

Considérant les frais de gestion supplémentaires éventuels de ce type de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (18 voix pour) :

- APPROUVE la mise en place d'une tarification dynamique pour le titre « abonnement mensuel tout public » ;
- AUTORISE M. le Président à ajouter dans la grille tarifaire les frais de gestion éventuels de tarification dynamique ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-Président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 12 octobre 2026

Le Président,	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Hélène PLOUVIER

G.S.

N°2026-10-12-13